



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF

Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27, F +41 26 305 12 24
www.fr.ch/osso

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGE SPECIAL (art. 37 RLS)

Congé de courte durée (moins de 20 jours de classe)

Coordonnées de l'élève	
Nom et prénom de l'élève	
Adresse du domicile	
Degré de scolarité et classe	
N° de téléphone	
Etablissement scolaire	
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s	

Coordonnées des parents ou du représentant légal	
Nom et prénom du père, de la mère ou du représentant légal	
Adresse	
N° de téléphone - portable	

Durée du congé et motif de la demande <i>(dans la mesure du possible, à déposer dans un délai de 3 semaines avant le départ ; y joindre les documents justificatifs)</i>		
Date du congé demandé	Du	au
Motif détaillé de la demande <i>(joindre les justificatifs)</i>		

Coordonnées d'autres frère(s)/sœur(s) concerné-es par la demande (école primaire et/ou CO)	
Nom et prénom	
Degré de scolarité et classe	
N° de téléphone	
Etablissement scolaire	
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s	

Nom et prénom	
Degré de scolarité et classe	
N° de téléphone	
Etablissement scolaire	
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s	

Nom et prénom	
Degré de scolarité et classe	
N° de téléphone	
Etablissement scolaire	
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s	

Lieu et date	
* Signature du père, de la mère ou du représentant légal	

* Si les parents partagent l'autorité parentale, mais n'habitent pas ensemble, la signature des deux est nécessaire.

Ce formulaire est à remplir et à retourner au/à la responsable d'établissement primaire ou directeur-trice du cycle d'orientation.

En cas de dépôt tardif (< 3 semaines avant le départ), la direction d'établissement se réserve le droit de ne pas entrer en matière sur la demande.

La décision n'affectant pas le statut de l'élève, le refus d'un congé spécial ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (art. 146 let. b RLS).

La demande d'un congé spécial de 20 jours ou plus doit être adressée par courrier à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg, en joignant les documents justificatifs.